

## Formation instrumentale



Discipline essentielle de l'établissement, la formation instrumentale est ouverte aux élèves dès leur première année de formation musicale.

Il est cependant vivement recommandé de fréquenter des classes d'Eveil et d'Initiation Musicale (pour les plus jeunes) pendant une année avant de débiter un instrument.

## Les enseignements

- ◆ Chant ;
- ◆ Clarinette ;
- ◆ Alto ;
- ◆ Flûte traversière ;
- ◆ Flûte à bec ;
- ◆ Guitare classique ;
- ◆ Hautbois ;
- ◆ Percussion africaine ;
- ◆ Piano ;
- ◆ Saxophone ;
- ◆ Violon ;
- ◆ Violoncelle.

## Age de pratique de nos instruments

Un âge minimal pour chaque instrument est imposé :

- ◆ Alto : 6 ans ;
- ◆ Chant : Garçon : après la mue de la voix - Fille : 13 ans accomplis ;
- ◆ Clarinette : 7 ans ;
- ◆ Flûte traversière : 7 ans ;
- ◆ Flûte à bec : 5 ans ;
- ◆ Guitare classique : 5 ans ;
- ◆ Hautbois : 7 ans ;
- ◆ Percussion africaine : 8 ans ;
- ◆ Piano : 6 ans ;
- ◆ Saxophone : 7 ans ;
- ◆ Violon : 6 ans ;
- ◆ Violoncelle : 7 ans.